

## Compte-rendu conseil municipal du 26 février 2015

**Date de convocation : 18/02/15**

L'an deux mille quinze le vingt-six du mois de février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montemboeuf.

**ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes - TRAPATEAU - NEBOUT - MANIERE - BOURNIER - BOUCHER - PERROCHEAU - MABIT - BUNA - DELAGE - DUPUY**

**ETAIENT ABSENTS : Mrs Mmes MOREAU - JACQUELIN - SARDIN - CHAPT - PESTRE**

Nombre total de conseillers : 15  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers absents : 5

M SARDIN donne pouvoir à M MABIT  
M CHAPT donne pouvoir à M BOURNIER  
Mme MOREAU donne pouvoir à Mme MANIERE  
Mme JACQUELIN donne pouvoir à M PERROCHEAU  
M PESTRE donne pouvoir à M TRAPATEAU

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation des deux derniers comptes rendus
- Subvention travaux clocher Eglise
- Incorporation de « La Chapelle » dans le domaine communal
- Location maison Dumaine
- Ouverture enquête publique pour déclassement partiel Voie Communale n°152 à Beaussac
- Achat groupé pour poubelles
- Questions diverses

M. le Maire rajoute à l'ordre du jour le planning du bureau de vote pour les élections départementales du 22 et du 29 mars prochain.

Désignation d'un secrétaire de séance : Séverine BOUCHER

➤ **Approbation des deux derniers comptes-rendus**

M. BUNA demande à remplacer la dernière phrase du compte-rendu du 18/12/2014 sur le projet de MARPA Vie par : « Le groupe de travail souhaite avoir des informations sur le fonctionnement d'une MARPA Vie (Maison d'Accueil de personnes adultes handicapées). »

Vote Pour : 13 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Subvention travaux clocher Eglise**

Le Maire expose que suite au détachement de morceaux de pierre du clocher de l'église début janvier, il est nécessaire de prévoir des travaux pour la réparation de l'épi du pinacle de l'église.

Trois entreprises spécialisées ont été contactées et ont fourni leur diagnostic et leur devis d'intervention.

- Domus Vars : 2 271.49 € HT
- Patrice Chauvet : 3 250 € HT mais demande une expertise du Clocher
- Compagnon St Jacques Barbezieux : 4 770 € HT expertise comprise

La proposition des Compagnons de St Jacques est la plus complète.

Monsieur le Maire souhaite profiter de ces travaux pour installer un dispositif d'éloignement des pigeons. Un système de pics a été recommandé par les Compagnons de St Jacques. L'ensemble des membres présents est favorable à l'ajout de ce dispositif dans le devis de rénovation du clocher. Le Maire propose donc de travailler avec Les Compagnons de St Jacques.

Des subventions pour rénovation du bâti communal peuvent être obtenues auprès du conseil général (à hauteur de 15 % du HT), et d'autres financeurs (Communauté de Communes notamment).

Vote Pour : 12 - Abstention : 1 - contre : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le dossier de réparation du clocher par l'entreprise des Compagnons de St Jacques (Barbezieux).
- approuve le plan de financement pour un montant total de travaux de 5330,80 € HT (6396,96 € TTC) financé par une subvention du Conseil Général à hauteur de 15% soit 799,62 € et par la commune pour le solde.
- Sollicite une subvention auprès du Conseil général dans le cadre du soutien à l'initiative locale.

➤ **Incorporation de « La Chapelle » dans le domaine communal**

Monsieur le Maire indique où en est la procédure d'incorporation. Un arrêté constatant que la parcelle D57 avec l'immeuble dénommé la Chapelle n'a pas de propriétaire connu a été affiché pendant 6 mois en mairie, et n'a fait l'objet d'aucune contestation.

La phase suivante de la procédure est une délibération du Conseil Municipal pour accepter ou non l'incorporation de cette parcelle au patrimoine communal. Si le Conseil Municipal l'accepte, un arrêté avec publication foncière sera pris et transmis au Service Publicité Foncière pour validation.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de définir la valeur du bien, d'une part pour évaluer le montant de la publicité foncière, et d'autre part pour l'intégrer à l'actif de la

commune. Le terrain fait 440 m<sup>2</sup>. La Chapelle n'a pas de valeur intrinsèque puisqu'il n'existe pas de marché. Le Maire propose d'estimer l'immeuble à 5 000 € soit 11,36 €/m<sup>2</sup>.

*20h30 Arrivée de Liliane Dupuy*

Considérant que la Chapelle fait partie du patrimoine rural et culturel de la commune, que la procédure est peu coûteuse pour la commune (pas de frais notarié, uniquement frais de publicité foncière), Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'incorporer la parcelle D57 avec l'immeuble dénommé la Chapelle dans le domaine communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal de Montemboeuf vote pour l'incorporation de la parcelle D57 dans le domaine communal.

➤ **Ouverture enquête publique pour déclassement partiel Voie Communale n°152 à Beaussac**

*20h35 Arrivée de Joëlle Nebout*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la mise à l'enquête publique du projet de déclassement de la Voie Communale n°152 à Beaussac en Chemin Rural de l'intersection avec la VC n°151 à hauteur de la jonction des parcelles C 1014 et C 1015

M et Mme CLARKE, les propriétaires des parcelles C 109, 110, 111, 1014 et 1015 qui jouxtent de chaque côté la VC N°152 ont fait savoir à la commune leur intérêt pour aliéner ce chemin. Cette voie communale n'est pas entretenue depuis des années et fait aujourd'hui partie intégrante de leur jardin.

Dans un premier temps, la commune doit ouvrir une procédure d'enquête publique pour déclasser partiellement cette voie communale et ainsi la sortir du domaine public.

Dans un second temps, si le terrain devient chemin rural, une enquête publique sera ouverte pour autoriser l'aliénation. Le terrain concerné fait environ 200 m<sup>2</sup> estimé à 5 €/m<sup>2</sup> soit 1 000 €. La procédure sera lancée quand M et Mme Clarke auront répondu positivement à la proposition de prix d'achat avec prise en charge de tous les frais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la mise à l'enquête publique conformément au décret n° 76-790 du 20 août 1976 relatif aux modalités d'enquête publique préalable au classement et déclassement de voies communales
- Nomme Madame CHAGNAUD Danielle, Maire de Roussines, Commissaire Enquêteur
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette affaire.

➤ **Location maison Dumaine**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maison Dumaine (à côté du SPAR) est vide depuis plusieurs années. Pour valoriser ce patrimoine, la commune souhaite le vendre ou le louer. La coiffeuse est intéressée pour le louer et y installer son salon. Il serait ainsi plus visible et

plus accessible aux personnes à mobilité réduite. Mme SALAUD doit travailler encore une dizaine d'années, puis elle souhaiterait transmettre à un repreneur. Les travaux d'aménagement seraient à la charge de la coiffeuse.

Monsieur le Maire souhaitant valoriser ce bâti et dans le souci de dynamiser les commerces de la commune, propose de louer ce local. Le loyer serait diminué les premières années pour prendre en compte le montant des travaux réalisés par le locataire. Monsieur le Maire propose un loyer entre 250 et 300 €. L'ATD 16 pourra rédiger le bail commercial.

Monsieur le Maire indique que si l'on souhaite louer la maison Dumaine, il est indispensable de refaire la toiture. Devis à 12 000 €.

Vote Pour : 15 - Abstention : 0 - contre : 0

#### ➤ Achat groupé pour poubelles

Suite à la campagne d'information de Calitom auprès des usagers pour promouvoir l'utilisation de poubelles conformes pour la collecte des ordures ménagères, la commune de Montembœuf a décidé d'organiser un achat groupé de poubelles.

120 l -> 23.85 € HT

240 l -> 34.55 € HT

Les administrés intéressés deviendront propriétaires de leur poubelle. La commune de Montembœuf organisera l'achat groupé en direct avec le fournisseur.

La commune émettra un titre de recette à l'encontre de chaque administré pour le paiement de leur poubelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal de Montembœuf vote pour l'achat groupé de poubelles conformes.

#### ➤ Planning élections départementales

##### 22/03 et 29/03

8h - 10h30 : TRAPATEAU, MANIERE, BUNA et PERROCHEAU

10h30 - 13h : MABIT, DUPUY, DELAGE

13h - 15h30 : JACQUELIN (ou SARDIN), CHAPT, PESTRE

15h30 - 18h : BOURNIER, NEBOUT, BOUCHER

Le planning sera modifié en fonction des disponibilités des membres du Conseil absents ce jour.

#### ➤ Questions diverses

##### ○ Réunion Fleurissement

Mmes DELAGE et MANIERE exposent l'avancement du projet de fleurissement du bourg.

Le pôle « fleurissement » réunit quelques conseillers municipaux, quelques habitants intéressés, le directeur de la MARPA, M. LAVOUE. Suite à une première réunion, il a été décidé :

- D'embellir les entrées de bourg (un terrain communal à l'entrée côté Chasseneuil a été repéré).

- De fédérer les entreprises et les habitants de la commune autour de ce projet (contacts pris avec M. DE WARREN pour les Jardins de l'Angoumois et Mme MONTEAU pour le CAM, qui sont tout à fait favorables pour participer. Les pépinières Vignerons seront contactées).
- Organiser une journée conviviale pour aménager un premier espace
- dans un 2ème temps, il est envisagé d'améliorer le contenu des jardinières

Prochaine réunion mardi 3/03 à 20h30.

○ Projet d'aménagement du village vacances

M. BUNA demande où en est le projet. Mme DELAGE indique que l'ATD 16 a été contactée. L'Agence accompagnera la commune pour monter le projet : chiffrage des travaux, plan de financement, etc. Réunion de travail prévue le 7 avril.

○ Réunion communale pour l'impôt direct le 24/02

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commission s'est réunie pour valider les nouvelles dispositions de calcul des valeurs locatives des locaux professionnels. Elles n'avaient pas été réformées depuis 1970.

○ Informations

M. PERROCHEAU indique que :

- l'inventaire des ateliers municipaux a été fait. Investissements à prévoir en 2015 : un tour, affûteuse de chaîne de tronçonneuse, plate-forme échafaudage, cônes de chantier, bretelles pantalon sécurité,
- Des devis pour agrandir le columbarium sont en cours : soit un nouveau de 8 cases (coût environ 5 000 €), soit surélévation de l'actuel de 4 cases.
- Il y a des panneaux de signalisation à changer. 3 devis de 800 à 1 200 €. A prévoir au budget 2015.

M. BOURNIER informe le Conseil Municipal sur divers dossiers ou réunions auxquels il a participé :

▪ Les travaux en cours :

- SAUR : paramétrage de télétransmission alarme pour station relevage : devis à 540 €
- Chaufferie bois : vis a encore lâchée. Devis pour le nettoyage et désembouage des circuits d'eau de chauffage qui serait nécessaire 1 600 € (non inclus dans le contrat de maintenance).
- Premier raccordement à l'assainissement collectif depuis le nouveau mode de participation mis en place par le Conseil Municipal : coût des travaux 780 € pris en charge à hauteur de 750 € par le propriétaire.

▪ Contrôle des bouches et poteaux incendie :

15 bouches contrôlées et seulement 2 conformes en raison d'un manque de débit.

Il faudra sûrement rendre accessible des étangs, des bassines, car le débit ne pourra pas être amélioré. M. BOURNIER prend contact avec le SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) pour avoir plus de renseignements.

- Devis signés et en attente de réalisation :
  - Élagage par les Jardin de l' Angoumois à 3 000€
  - WC publics : le maître d'oeuvre doit rédiger un avenant pour éviter un nouvel appel d'offre.
  - Toiture local AAEP devait être faite 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier. Relance de l'entreprise Lascoux.
  
- Participation à diverses réunions

**Rencontre de Mme LEFRERE, responsable de la Maison départementale des Solidarités de Charente-Limousine.** La MDS met en œuvre les compétences sociales du Conseil Général.

Présentation d'une de leurs actions : « Tous au bois et bois pour tous ». 1 foyer sur 5 ne peut pas se chauffer correctement. Cette action a pour but de lutter contre la précarité énergétique en proposant du bois à 10 € le stère. M. BOURNIER propose que la commune donne le bois qui sera taillé prochainement. L'idée est approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal.

**Réunion Charente-Eaux** sur l'assainissement collectif et les contrôles des branchements et raccordements. La municipalité peut demander à rentrer chez les particuliers pour vérifier que les eaux usées sont bien évacuées vers le tout-à-l'égout.

#### **Réunion du Pays Charente-Limousine**

- Présentation du compte administratif et budget : Augmentation de la cotisation de 3 à 3.85 € par habitant pour compenser la diminution de la part de la Région dans le budget de fonctionnement du Pays.
- Programme Leader 2015-2017 bâti sur le développement du tourisme rural s'appuyant sur les forces du territoire, du patrimoine bâti et naturel et de l'agriculture. Les grands axes :
  - Fructification du patrimoine : 1 125 700 €
  - Pérennisation et renforcement de l'élevage de qualité et de la filière bois : 420 700€
  - Reste 50 000 € pour la coopération avec les autres Pays
  - Animation de ce programme : 303 600 €
- Office de tourisme de pôle : aujourd'hui, seuls 2 territoires en Charente n'ont pas mutualisé leur office de tourisme, dont celui de Charente Limousine. Il y a un office sur le Confolentais (régie) et un en Haute-Charente (association). L'objectif est de fusionner les 2 offices pour être plus « fort » à l'intérieur de la nouvelle « Grande Région ». Le département a déjà affecté 30 000 € pour que cela se réalise et la région peut aider à hauteur de 30 000 € de plus.
- St Germain, Roussines et Chasseneuil vont recevoir des groupes décentralisés du festival de Confolens.

#### **Réunion de la communauté de commune (CCHC) 17/02/15**

- A été soulevé le problème du camping des Lacs -> Liquidation judiciaire du gestionnaire du camping -> compromet l'ouverture pour la nouvelle saison. Tous les mobil-homes sont obsolètes. Si c'est ouvert, ce sera tenu en régie directe par la CCHC.
- Projet d'une aire de service pour les camions entre Chasseneuil et Taponnat.

- Embauche d'un nouveau technicien au SPANC
- Détermination tarifs gîtes Le Cluzeau

### Réunion SPANC

Une aide financière va être apportée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour aider les propriétaires qui n'ont pas les moyens de mettre aux normes leur assainissement autonome (66 foyers sur Montemboeuf).

Accord-cadre sur 3 ans : 1 800 000 € d'aides

En 2015 : 50 dossiers prévus

En 2016 : 75 dossiers prévus

En 2017 : 100 dossiers prévus

C'est l'Agence de l'eau qui définit les critères d'accès aux aides. Les personnes concernées sont prévenues directement par courrier de l'Agence de l'eau et doivent se manifester pour monter un dossier.

Devis > 5 250 € -> aide de 4 200 €

Devis < 5 250 € -> aide de 80% du devis HT

Le Conseil Général peut également donner une prime de 1500 € pour la mise aux normes.

- Départ en retraite de Jean-Yves CORNU : le 28/02/2015

De nouvelles méthodes de travail avec les cantonniers sont mises en place

- SIVOS :

Suite à la fusion du 01/01/2015, un nouveau bureau a été élu.

Jean-Pierre BOURNIER : vice-président chargé du personnel (27 salariés)

- Centre culturel :

L'automatisation du chauffage du centre culturel fonctionne.

4 radiateurs hors service à changer.

De mauvaises habitudes sont prises par certains utilisateurs : lumières restant allumées, portes ouvertes, mairie pas avertie en cas de non utilisation des salles, etc.

- Bulletin municipal : distribué semaine du 16 février à 350 exemplaires
- M. MABIT souhaite savoir si la commune a prévu de s'équiper en détecteurs de fumée. M. PERROCHEAU explique que pour les gîtes du village de vacances, la commune a obligation d'installer des détecteurs. Les meilleurs tarifs sont en train d'être étudiés avant l'achat très prochainement.
- Trésorerie de Chasseneuil : M. DISIC, le trésorier, a récemment fait part aux élus que la trésorerie de Chasseneuil allait fermer à l'horizon 2016. Les élus manifestent leur mécontentement face à cette fermeture.
- Problème de la route des Labourières refaite fin août 2014 et aujourd'hui déjà en très mauvais état. L'entreprise Eurovia a reconnu qu'il y avait un problème de mal façon et prévoit de refaire la route. C'est la Communauté de Communes, en charge de cette compétence, qui doit relancer l'entreprise.

▪ Réunion mobilité réduite 3/02 :

A l'initiative du groupe de travail « Santé », ont été invités M. Lavauzelle (président de l'ADMR), M. Guérin (président de l'AAEP), M. Lopez, Mme Joly.

Ordre du jour :

Présentation :

- du dispositif mis en place à Chasseneuil
- des services proposés par l'ADMR

Nécessité :

- de définir les demandes dans ce domaine, et de recenser les personnes concernées (à noter que la mairie a eu quelques demandes d'aides au transport, seulement de la part de jeunes adultes)
- de lister tout ce qui est proposé dans le domaine de l'aide au transport : chèques transport du Conseil général, ticket transport Communes de Montbron-Confolens, aides Caisse de retraite CARSAT, co-voiturage / Co-aidant, taxis, etc.

Une nouvelle réunion est programmée le mardi 24 mars.

Séance levée à 22 h

Le Maire,  
TRAPATEAU J-M.